

*Pouvoir d'emprunt supplémentaire*

mais également pour l'ensemble du pays, du fait des énormes sommes qui vont être investies dans le secteur ferroviaire, de l'amélioration du système de transport des céréales, de la meilleure exploitation des ressources naturelles et de la diversification accrue de l'économie.

Pour parvenir à ces résultats, le gouvernement s'est engagé à fournir 3.2 milliards pour répondre aux besoins de l'Ouest en matière de transport d'ici à 1985-1986 et à introduire un nouveau projet de loi relatif aux transports. Dans ce cadre législatif le gouvernement s'engagera à subventionner à tout jamais le transport des céréales et à exiger des compagnies de chemin de fer des garanties en matière de productivité et de service en contrepartie de dédommagements pour les pertes éventuelles causées par le transport des céréales.

D'ici 1991 on prévoit des investissements d'environ 11.8 milliards—en dollars de 1982—dans les chemins de fer, ce qui créera une activité économique non négligeable, non seulement dans l'Ouest, mais aussi dans presque toutes les provinces. Outre qu'il donnera lieu à d'importants travaux de construction et à des achats de matières premières dans les provinces de l'Ouest, le programme d'expansion des chemins entraînera des commandes d'acier pour les rails, les locomotives, le matériel roulant et d'équipement électronique, ce qui stimulera considérablement le secteur de la fabrication dans tout le pays au cours de cette période.

Cela nous amène à la déclaration faite dernièrement par le ministre des Finances. Comme il l'a signalé, le gouvernement prévoit jusqu'à 400 millions de dollars supplémentaires pour favoriser un règlement satisfaisant de la question du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et mettre sur pied d'autres initiatives, notamment prolonger des déductions spéciales pour amortissement. Si nous pouvons nous mettre d'accord avec le ministre des Transports, ces mesures accéléreront l'expansion et la modernisation des chemins de fer dans l'Ouest. Comme le ministre l'a fait remarquer, le gouvernement est déterminé à relever le défi grâce à une politique globale d'expansion du réseau ferroviaire dans l'Ouest et de modernisation du tarif pour le transport des céréales.

• (1750)

En agissant rapidement, on s'assurera que les chemins de fer sont en mesure d'accroître leur capacité de transport au besoin, pour acheminer les volumes de marchandises sensiblement plus élevés qui devront être exportés à partir du milieu de la décennie. L'expansion des chemins de fer dans l'Ouest est essentielle au développement économique du Canada dans les années 80. Elle ouvrira la voie à la commercialisation de plus gros volumes de charbon, de potasse et de soufre ainsi qu'à l'augmentation des exportations de céréales. Le plan global stimulerait également le développement agricole et la diversification de l'économie dans l'Ouest. Grâce aux dépenses directes consacrées par le gouvernement aux chemins de fer, on estime pouvoir créer près de 400,000 années-personnes d'emploi à travers le pays.

Outre l'engagement de développer le réseau ferroviaire dans l'Ouest et de moderniser les tarifs de transport des céréales, le gouvernement fédéral a entrepris d'autres mesures, dans le domaine des transports, qui nous aideront à promouvoir nos exportations. Il a réservé 27 millions de dollars à la création de nouvelles infrastructures, notamment d'un nouvel élévateur à

grain à Prince Rupert, et 4 millions de dollars supplémentaires pour la construction des routes d'accès aux ressources. Pour pouvoir expédier davantage de charbon, essentiellement aux nouveaux marchés bordant le Pacifique, les installations des quais de Robert's Bank, à Vancouver, seront quadruplées, et on procédera à l'aménagement d'un nouveau port et de nouvelles installations ferroviaires à Prince Rupert pour faciliter l'exploitation des gisements dans le nord-est de la Colombie-Britannique. Dernièrement, on a voté une loi pour donner plus d'autonomie aux administrations locales des ports relevant de la Commission des ports nationaux.

En ce qui concerne les priorités de développement, surtout le développement des ressources humaines, le gouvernement a entrepris de déterminer les besoins en main-d'œuvre des différents secteurs industriels et oriente ses stratégies de formation professionnelle en fonction de ces besoins. Une attention particulière est accordée aux Canadiens désavantagés et comme on l'a signalé plus tôt, on a affecté 345 millions pour la période 1985-1986, au financement des initiatives de développement économique devant favoriser l'embauche des autochtones.

Le gouvernement fédéral ne participe pas au développement économique des provinces de l'Ouest uniquement en élaborant de nouveaux programmes et en prenant de nouvelles initiatives; il met aussi en œuvre des programmes déjà existants. C'est ainsi qu'en 1980-1981, les dépenses au chapitre de l'expansion économique régionale ont dépassé 200 millions dans la région de l'Ouest ce qui inclut le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. De cette somme, près de 72.6 millions ont été attribués aux ententes secondaires, 20.5 millions à la stimulation industrielle, 82.3 millions aux programmes d'administration de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies et le reste, à des activités telles que les accords dans le cadre de la loi sur l'aménagement rural et le développement agricole. En vertu d'ententes particulières prévoyant des programmes spéciaux, on veut faire en sorte que les ruraux, surtout ceux de descendance autochtone, puissent bénéficier des programmes d'aménagement rural, en leur offrant un emploi, un revenu et de meilleures conditions d'existence. De telles ententes ont été conclues avec le Manitoba, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Chaque programme est administré par un comité formé de représentants des autorités provinciales ou territoriales, des autorités fédérales et de membres autochtones des collectivités participantes.

Ils appuient également le Programme d'administration du rétablissement agricole des Prairies lancé il y a quelques années dans les zones arides pour s'assurer que les municipalités et les autres régions touchées aient des approvisionnements en eau suffisants. Ce programme est en cours, et des ententes ont été conclues avec le Manitoba et d'autres provinces pour s'assurer qu'elles aient suffisamment d'eau pour répondre aux besoins de leurs citoyens.

Plus tôt cette année, le gouvernement fédéral a profondément modifié sa politique et procédé à une importante réorganisation administrative, afin principalement de mettre l'accent dans tous ses services sur le développement régional. Ainsi, il a mis sur pied un comité du cabinet chargé du développement économique et régional et institué un nouveau ministère d'État au Développement économique et régional, un ministère de l'Expansion industrielle régionale ainsi qu'un fonds régional destiné à certaines initiatives régionales en matière d'expansion